

Tél: 21 30 10 20 - Fax: 21 30 18 51

01 BP; 302 COTONOU - ROUTE DE L'AEROPORT

www.finances.bj

ANNEE 2020 N° (348/MEF/DC/SGM/DGB/DPSELF/SPSB/SP/...0.5.3.SGG2020

Portant fixation du planning des tâches relatives à l'élaboration de la loi de finances pour la gestion 2021 et du budget pluriannuel 2021-2023

LE MINISTRE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES,

Vu la Loi n° 90-032 du 11 décembre 1990, portant Constitution de la République du Bénin, telle que modifiée par la loi n° 2019-40 du 07 novembre 2019;

Vu la décision de proclamation, le 30 mars 2016 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 20 mars 2016 ;

Vu la Loi organique n° 2013-14 du 27 septembre 2013, relative aux Lois de Finances ;

Vu la Loi n° 2019- 46 du 27 décembre 2019, portant Loi de Finances pour la gestion 2020 ;

Vu le Décret n° 2014-794 du 22 décembre 2014, portant nomenclature budgétaire de l'Etat ;

Vu le Décret n° 2011-554 du 24 août 2011, portant approbation du calendrier de déroulement des travaux budgétaires ;

Vu le Décret n° 2017-41 du 25 janvier 2017, portant Attributions, Organisation et Fonctionnement du Ministère de l'Economie et des Finances ;

Vu le Décret n° 2019-396 du 05 septembre 2019, portant composition du Gouvernement;

Vu le Décret n° 2019-430 du 02 octobre 2019, fixant la structure type des Ministères ;

Considérant les nécessités de service,

ARRETE

<u>Article</u> 1er : Est approuvé le planning des tâches relatives à l'élaboration de la loi de finances pour la gestion 2021 et du budget pluriannuel 2021-2023, tel qu'annexé au présent arrêté.

<u>Article</u> 2 : L'exécution des travaux liés à l'élaboration de la loi de finances et à la mise en place du budget de l'Etat pour la gestion 2021 s'étale de février 2020 à janvier 2021.